

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Décembre 2021

257x21

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE SERVICE DE MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION URBAINE DE LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE AVEC LE TITULAIRE

Dans le cadre de sa politique de sécurité, la commune des Pennes Mirabeau souhaite poursuivre ses efforts en continuant de déployer des caméras afin de protéger, les entrées de ville, les biens et les personnes. Pour cela, l'évolution de la technologie faisant, il est nécessaire :

- d'optimiser les sites existants en apportant plus de précisions dans la qualité des images, de jour comme de nuit,
- de pourvoir au remplacement du serveur pour l'adapter au nombre de caméras et à la modernisation de leurs caractéristiques
- de doter le Centre de Supervision Urbaine de logiciels plus performants, permettant ainsi l'optimisation des recherches en collaboration avec tous les services de sécurité.

Le marché de travaux de vidéo protection étant arrivé à son terme, une procédure adaptée ouverte a été lancée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code la commande publique afin de désigner les prestataires en charge des travaux d'extension et de maintenance du système de vidéo protection urbaine de la commune des Pennes Mirabeau.

Il est conclu pour une période initiale qui démarre à la date de notification du contrat et s'achève au 31/12/2022. Il pourra être reconduit pour 1 période d'une durée de 2 ans.

La Commission MAPA réunie le 29 novembre 2021, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a donné un avis favorable à la proposition d'attribution du marché à l'entreprise SNEF pour un montant maximum de 250 000€ HT pour la période initiale et 360 000€ HT pour la période de reconduction.

Il s'avère nécessaire de demander à l'assemblée délibérante d'autoriser Le Maire à signer et à exécuter l'accord-cadre avec l'entreprise retenue.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Mme la conseillère municipale déléguée aux marchés publics,

- AUTORISE Le Maire à signer et à exécuter le marché avec la société SNEF
- PRECISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations seront prévus au budget.

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 - M.INAUDI

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 10 Décembre 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI